JE RÉINVENTE MON MÉTIER GRÂCE À

LA FORMATION

TROUVER LES CLÉS POUR S'ADAPTER AUX **CHANGEMENTS** ENTRE **TRADITION** ET **INNOVATION**

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



JANVIER À JUIN 2025











DIVERSIFICATION ET CIRCUITS COURTS / AGRITOURISME

	Dél	oorah COLARD 🍄 03 86 94 22 19 - formation@yonne.chambagri.fr	Durée	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Dates ou périodes
19	R	Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière [initiation]	1,5 j		•					6 février 2025 (71)
20	ß	Journée sanitaire : me préparer à la gestion d'une éventuelle crise sanitaire sur mes produits laitiers	1j	•						30 janvier 2025 (71)
21	R	Hygiène et règlementation en transformation des végétaux	1j			•			••••	10 mars 2025 (39)
22	R	Semaine de la technologie Fromagère	5 j	0					-	Selon inscriptions
23	R	Fabrication des glaces à la ferme	2 j	0-					-	Selon inscriptions (71)
11	PPR	Commercialiser mes produits en circuits courts	1j + 	0					-	Selon inscriptions
24	R	Quels outils pour vendre en GMS et Restauration Collective ?	1j	<u> </u>					-	Selon inscriptions
25	ß	Je créé mon élevage de volailles	2 j	0-					-	Selon inscriptions
26	R	Hygiène sanitaire pour mes produits carnés et mes œufs	2 j						•	6 juin 2025 (71)
27	R	Biosécurité en élevage avicole en circuits courts	1j	0-					-	Selon inscriptions
28	R	Biosécurité en élevage de porcs fermiers	1j	O -					-	Selon inscriptions
29	R	Mieux vendre mes produits avec les réseaux sociaux	2 j	0					-	Selon inscriptions



AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Christine LIGERON 🍄 03 86 94 22 22 - formation@yonne.chambagri.fr	Durée	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Dates ou périodes
30 Formation initiale Certiphyto DENSA - grandes cultures	2 j	0-					->	Selon inscriptions
31 🍦 🚟 Formation initiale Certiphyto DENSA - vıтıculтure	2 j	O -					->	Selon inscriptions
32 🐇 Renouvellement Certiphyto DENSA - GRANDES CULTURES	1 j	<u> </u>					-	Selon inscriptions
33 🐇 Renouvellement Certiphyto DENSA - VITICULTURE	1j	O					->	Selon inscriptions



Comment renouveler son Certiphyto?

Le Certiphyto **doit être renouvelé entre 3 et 6 mois avant la fin de validité** de celui-ci (date figurant sur votre carte ou attestation). Pour assurer ce renouvellement, **4 voies** se présentent :





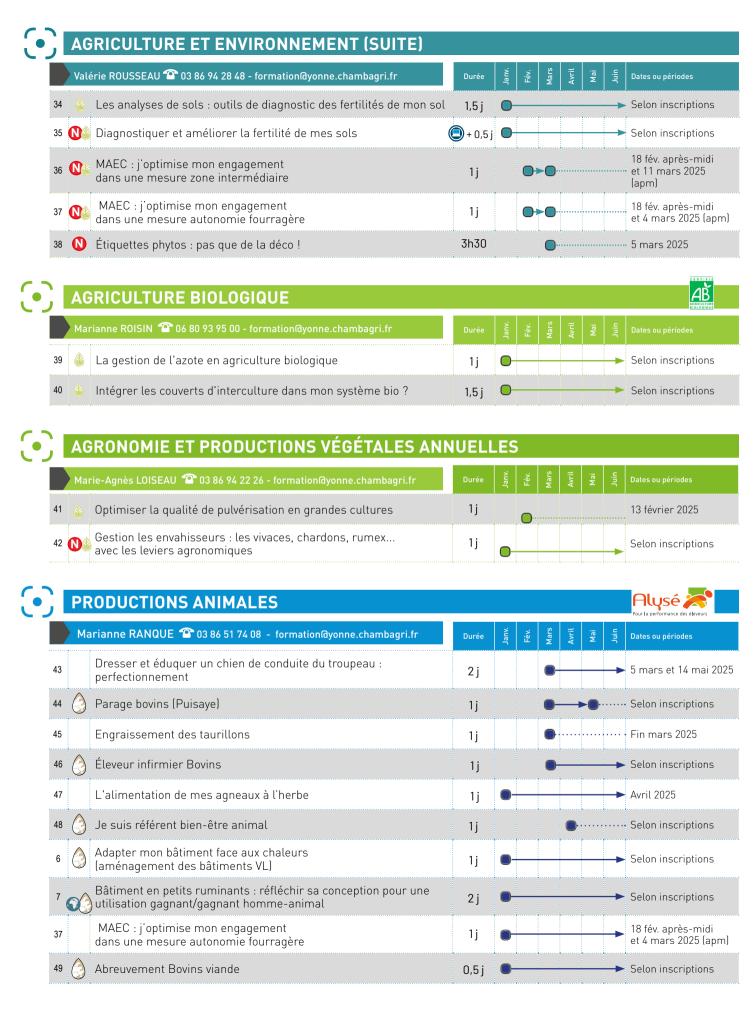
Module de 2 heures à distance si j'ai fait 14 heures de formation labellisée Ecophyto. Participation à une ou plusieurs formations labellisées Ecophyto pour une durée d'au moins 14h dans les 3 années précédant le renouvellement. Ces formations labellisées Ecophyto sont identifiées dans nos documents formation (bulletin d'inscription, attestation de fin de formation, contrat...) grâce au logo ci-dessus.





la demande

Inscription: Christine LIGERON To 03 86 94 22 22 - certiphyto@yonne.chambagri.fr - du lundi au jeudi





Formation régionale (lieu à définir en Bourgogne)



Module à distance

Améliorer mes sols grâce à la Lifofer



Plan de Professionnalisation Personnalisé



Nouvelle formation



1j

Changement climatique



Éligible au Compte Personnel de Formation

Selon inscriptions



Ecophyto



Bien-être animal

L'ÉQUIPE FORMATION, à vos côtés!



Conseillère animatrice du Centre de Formation et Conseillère en développement de projets collectifs agricoles

> Tél: 03 86 94 82 94 Port: 06 79 80 91 81 p.septier@



Conseillere formation

Montage de formation,
ingénierie pédagogique,
conseil compétences installation
référente handicap, RGPD

Tél: 03 86 94 82 93 me.mazue@



Assistante Centre de formation

Tél: 03 86 94 28 48 v.rousseau@

... et nos 30 conseillers formateurs spécialistes dans leurs domaines d'expertise et à votre service pour créer la formation qui vous correspond.

Vous êtes en situation de handicap? On s'adapte!







Prenez contact avec notre référente : Marie-Estrella MAZUÉ au 03 86 94 82 93, afin d'envisager les aménagements possibles, d'adaptater nos formations et personnaliser votre accueil.





PAROLES D'EXPERTS



«Le changement climatique nécessite anticipation et adaptation. La formation est un levier incoutournable pour relever ce défi».



Conseillère en viticulture
Animation Eau et Viticulture
(animation groupe 30 000, aides AESN,
diagnostic effluents, animation BAC de
Chichée), aire de lavage/remplissage,
changement climatique (entretien du
sol) et érosion

Tél: 03 86 94 22 09 Port: 06 76 19 47 10 a.prin@



«Le bien-être de l'éleveur ainsi que celui de l'animal est un axe fort que nous développons à travers des formations nouvelles».

Conseillère en productions animales

Innovation, développement, animation, formations, dossier loup, MAEC Élevage

> Tél: 03 86 51 74 08 Port: 06 30 62 99 58 m.rangue@





«La déclaration PAC est toujours un moment stressant pour les agriculteurs. Aussi, afin de répondre aux besoins de chacun, nous proposons un service individuel en rendez-vous et des formations en collectif».



Conseillère spécialisée

Référente PAC, déclaration PAC, PPF, MesParcelles...

Tél: 03 86 94 20 30 Port: 06 88 63 22 18 c.bonin@



CERTICRÉA Une certification pour sécuriser

votre installation

CERTICRÉA est un parcours de formation «à la carte» qui comporte plusieurs modules indépendants selon l'expérience et le positionnement en amont du candidat.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne est habilitée pour délivrer la certification.

Le Certicréa c'est:

- un bilan de positionnement pour établir votre profil sur vos connaissances et compétences,
- un parcours de formation individualisé,
- des formateurs à votre disposition pour répondre aux questions sur votre projet et vous aider dans vos choix,
- un réseau d'autres porteurs de projet,
- une offre de formation planifiée annuellement.

Les formations Certicréa sont finançables par mon Compte Personnel Formation. Si le CPF est égal à zéro, VIVEA finance les formations à l'installation des futurs agriculteurs.

Vos FORMATIONS sont FINANCÉES : préparez votre rentrée !



Agricultrices - agriculteurs

Vous réglez chaque année, au travers de vos appels à cotisation de la MSA, une contribution à votre fonds de formation

VIVEA. Cette dernière vous permet de bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale de vos frais de formation. Chaque contributeur bénéficie d'un montant de prise en charge VIVEA plafonné à 3 000 €/an (les permis de conduire sont financés à 100 % en complément des 3 000 €).

Porteurs de projets

VIVÉA finance les formations complémentaires prescrites dans le PPP et portées sur l'un des domaines de compétences suivant (formations techniques nécessaires à votre projet - formations de chef d'entreprise complémentaires aux formations certifiantes):

- Commercialisation / Marketing
- Communication
- Gestion des Ressources Humaines
- Vente de produits non alimentaires
- Agriculture et territoire
- Santé-sécurité



Salarié(e)s agricoles



L'employeur cotise à un fonds de forma-CAPIAT tion: OCAPIAT (pour les salarié(e)s agricoles), ou d'un autre OPCO (salarié(e)s

d'autres secteurs d'activité). L'employeur règle les frais pédagogiques, selon les tarifs « Ayant droit OCAPIAT ou autres publics », à la Chambre d'agriculture, et effectue sa demande de remboursement auprès de son fonds de formation.

L'employeur doit inscrire son salarié sur le dispositif Boost compétences de la plateforme OCAPIAT www. ocapiat.fr au plus tard 7 jours avant le début de la formation.



Autres publics



Si vous ne cotisez à aucun fonds de formation, le tarif « Autres publics » s'applique. Sur certaines formations, le Compte Per-

sonnel de Formation peut être mobilisé (créateur, repreneur d'entreprise, Certiphyto primo). - Si vous êtes demandeur d'emploi, prenez contact avec votre conseiller France Travail (Pôle Emploi).



PROAGRI

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ FORMATION

A-T-ON BESOIN D'EN DIRE PLUS **POUR VOUS CONVAINCRE?**



de satisfaction des stagiaires (note > ou = $\frac{1}{2}$ 7/10)

99% sont satisfaits des interventions et **99%** de l'organisation

92% de réussite

portée par le réseau

Chambres d'agriculture

certification (chiffres 2024)

Certification CERTICRÉA

81 % des stagiaires finalisent leur

installation dans l'année de leur



stagiaires



estiment pouvoir transférer <u>les</u> acquisitions





244 personnes formées en certiphyto (Primo, renouvellement et tests) 99,3 % de réussite

133 personnes ont choisi le test



Qualiopi processus certifié **■ ■** RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'obtention de cette certification est obligatoire pour tous les organismes de formation depuis le 1er janvier 2022, elle vous assure ainsi de notre engagement qualité concernant nos formations et l'accompagnement des stagiaires.

Cette certification Qualiopi est une véritable reconnaissance des processus de qualité mis en place par notre Centre de formation.



37B rue de la Maladière 89000 AUXERRE Tél: 03 86 48 98 79

vonne@servicederemplacement.fr www.servicederemplacement.fr

Bénéficiez d'un tarif préférentiel au remplacement dans les 3 mois suivant la formation: 14€/h.





















14 bis rue Guynemer CS 50289 89005 AUXERRE Cedex Tél: 03 86 94 22 22

